

Note de Présentation

Comptes Administratifs 2023

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

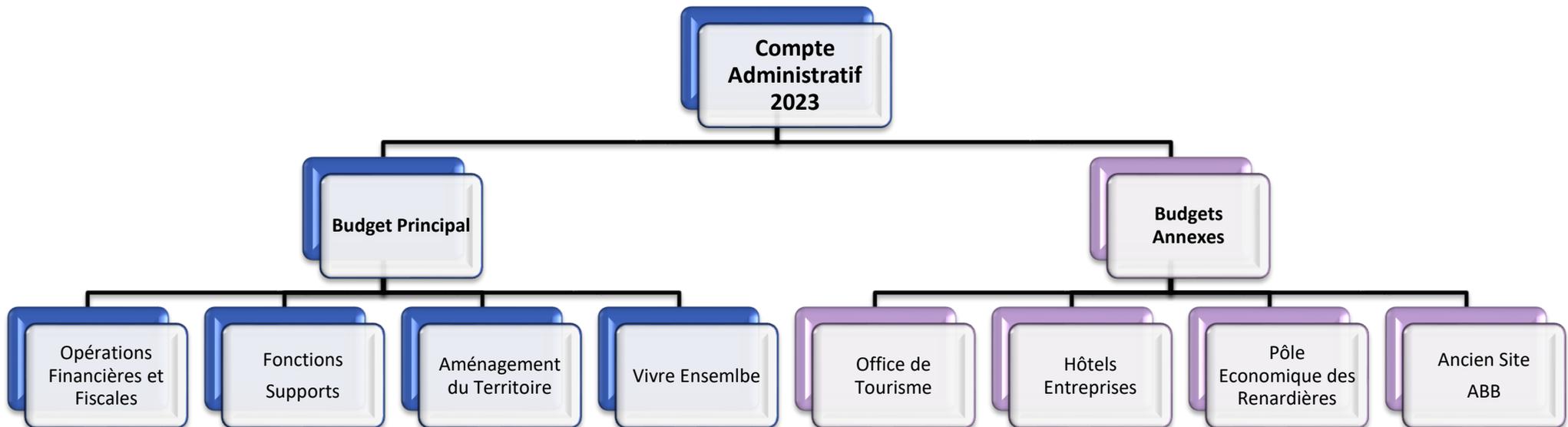
ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Administratif.

Le Compte Administratif de la CC Moret Seine et Loing est composé de plusieurs budgets :



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

SYNTHESE DES BUDGETS

Détail du Budget Principal	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Financières et Fiscales	11 313 791,52 €	27 623 083,63 €	2 788 934,01 €	1 716 836,48 €
Fonctions Supports	2 137 274,72 €	115 423,91 €	64 711,62 €	0,00 €
Aménagement du Territoire	4 224 108,68 €	963 677,26 €	1 339 964,62 €	217 711,66 €
Vivre Ensemble	6 996 101,10 €	2 532 661,49 €	926 002,88 €	661 646,16 €
Total Budget Principal	24 671 276,02 €	31 234 846,29 €	5 119 613,13 €	2 596 194,30 €

Détail des Budgets Annexes	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Office de Tourisme	397 987,89 €	407 215,36 €	7 070,00 €	1 261,50 €
Hôtels d'Entreprises	96 238,79 €	321 055,63 €	157 362,40 €	115 673,06 €
Pôle Economique des Renardières	219 963,49 €	229 250,82 €	572 367,61 €	666 488,02 €
Ancien Site ABB	0,00 €	9 092,83 €	0,00 €	6 546,28 €
Total Budgets Annexes	714 190,17 €	966 614,64 €	736 800,01 €	789 968,86 €

TOTAL BUDGETS	25 385 466,19 €	32 201 460,93 €	5 856 413,14 €	3 386 163,16 €
----------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------

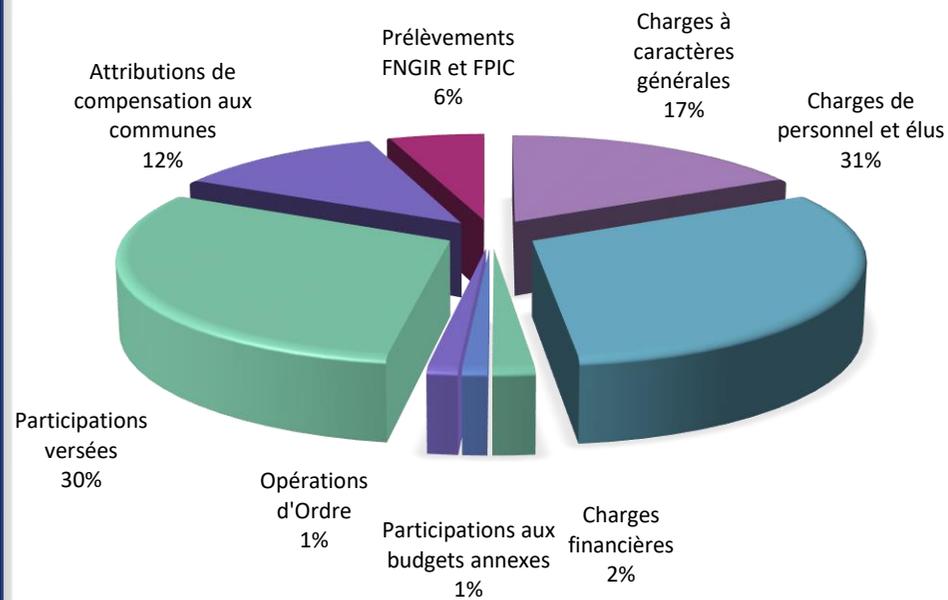
Restes à réaliser 2023 basculés en 2024	0,00 €	0,00 €	505 336,69 €	333 219,90 €
---	--------	--------	--------------	--------------

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

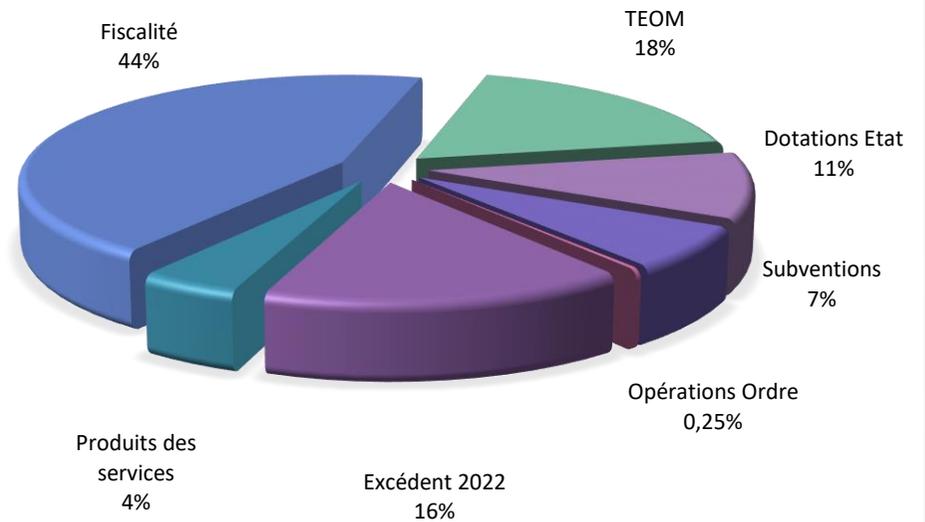
I. BUDGET PRINCIPAL MORET SEINE ET LOING

1. Section de Fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

Dépenses de Fonctionnement : 24 671 276,02 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

Les dépenses de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 3 981 477,91 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement des services (petite enfance, jeunesse, sports, centres sociaux, culture, aménagement du territoire, développement économique, fonctions supports, etc...);
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 7 477 495,00 €
→ Ce chapitre est notamment impacté par le relèvement éventuel des taux de cotisation à la CNRACL, à l'IRCANTEC, à l'URSSAF et par l'augmentation mécanique des salaires, effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon);
- Atténuation de produits – Chapitre 014 : 4 356 153,32 €
→ Ce chapitre retrace l'ensemble des opérations fiscales avec les communes membres (Attributions de compensation) et les prélèvements effectués par l'Etat au titre du FPIC et du FNGIR;
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 8 021 535,62 €
→ Ce chapitre constate l'ensemble des participations versées aux organismes auxquels adhère la collectivité pour l'exercice d'une compétence transférée (Ordures Ménagères, Gestion des Cours d'Eau – GEMAPI, SDIS Service Incendie, Transports, Seine et Marne Numérique, Seine et Marne Environnement, SIVOM de Lorrez le Bocage, Collège de la Région de Nemours, SMEP, etc...);
Ainsi que les subventions versées aux associations et autres charges de gestion;
→ Les virements vers les budgets annexes– Office de Tourisme et Pôle Economique des Renardières;
- Charges financières – Chapitre 66 : 450 190,03 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 31 Décembre 2023 : 3,64 %);
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 22 165,67 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs;
- Dotations provisions semi-budgétaires – Chapitre 68 : 35 259,34 €
→ Ce chapitre constate les provisions lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 326 999,13 €
 - Cession d'un terrain à Montigny sur Loing : 16 694 € ;
 - Dotations aux amortissements pour 310 305,13 € ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir une partie du remboursement de la dette en capital ;

Recettes de Fonctionnement : 31 234 846,29 €

Les produits de fonctionnement sont composés des postes suivants :

- Fiscalité – Chapitre 73 : 19 388 481,50 €
 - Impôts économiques :
 - Cotisation Foncière des Entreprises – CFE – Taux fixé à 26,29 % : 2 677 530 €
 - Imposition sur les Entreprises de Réseaux – IFER – Taux national : 1 395 612 €
 - Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM : 217 511 € (dont 138 629 € prélevé par l'Etat sur la Dotation de Compensation)
 - Impôts ménages :
 - Taxe habitation sur les résidences secondaires – Taux fixé à 8,46 % : 543 554 €
 - Taxe sur le foncier bâti – Taux fixé à 3,60 % : 1 858 280 €
 - Taxe sur le foncier non bâti – Taux fixé à 2,25 % : 25 331 €
 - Taxe additionnelle au foncier non bâti – Taux national : 97 489 €
 - Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères – Taux différents en fonction des syndicats auxquels adhèrent la CCMSL pour gérer la compétence : 5 566 626 € ;
 - Fraction de TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 5 342 961 €
 - Fraction de TVA pour compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 1 251 111 €
 - Produits fiscaux issus des rôles complémentaires : 33 927 € ;
 - Attributions de compensation : 243 178 € ;
 - GEMAPI : 127 090 € ;
 - Redevance des mines : 6 799 € ;
 - Taxe de séjour collectée : 1 482,50 € ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

- Dotations et participations – Chapitre 74 : 5 370 700,26 €
 - Ce chapitre constate :
 - Etat – DGF d’Intercommunalité et Compensation SPPS : 1 283 189 € ;
 - Etat - Allocations de compensations : les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la Loi sont compensées en partie par l’Etat : 1 979 941,74 € ;
 - des subventions des partenaires financiers : Etat, Région IDF, Département 77, CAF, Agence de l’Eau, DRIEAT, Fédération des Centres Sociaux, CNAV... : 2 107 569,52 € ;

- Les autres produits réels – Chapitres 70, 75,76 et 013 : 1 362 347,70 €
 - Ce chapitre constate :
 - les produits générés par les services de la petite enfance, du centre aquatique, de la jeunesse et sports, des centres sociaux, des haltes fluviales : 688 105,06 € ;
 - les loyers et charges afférentes : 17 758,34 € ;
 - les atténuations de charges : remboursement des rémunérations des agents en maladie par la CPAM et l’assurance statutaire : 102 067,97 € ;
 - la participation des budgets annexes – Office de Tourisme et Hôtels d’Entreprises : 278 876,97 € ;
 - la participation des communes pour la mutualisation de services : 178 798,23 € ;
 - autres produits divers non récurrents : 96 741,13 € ;

- Produits exceptionnels – Chapitre 77 : 19 500,70 €
 - Ce chapitre est composé :
 - de la cession d’un terrain à Montigny sur Loing pour 16 694 € ;
 - des produits exceptionnels et opérations de gestions sur exercices antérieurs ;

- Opérations d’ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 78 345,13 €
 - Neutralisation des amortissements de la subvention d’équipement versée au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique pour la montée en débit et le déploiement FTTH ;

- L’excédent de fonctionnement de l’exercice 2022 : 5 015 471 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

Récapitulatif de la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	CA 2023
Charges à caractères générales	3 981 477,91 €
Charges de personnel	7 477 495,00 €
Contribution aux syndicats	6 809 241,24 €
Autres charges de gestion courante	1 212 294,38 €
Charges fiscales	4 356 153,32 €
Charges financières	450 190,03 €
Charges exceptionnelles	22 165,67 €
Dotations aux provisions	35 259,34 €
Dépenses imprévues	0 €
DEPENSES REELLES	24 344 276,89 €
DEPENSES ORDRE	326 999,13 €
Virement à la section d'investissement	0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 671 276,02 €

	CA 2023
Dépenses réelles	24 344 276,89 €
Recettes réelles - hors cession	26 124 336,16 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	2 230 249,30 €
Epargne Brute (CAF Brute)	1 780 059,27 €
Remboursement du capital	1 124 621,88 €
Epargne Nette (CAF Nette)	655 437,39 €

Recettes de Fonctionnement	CA 2022
Produit des services	1 164 128,33 €
Impôts et taxes	19 388 481,50 €
Dotations	1 283 189,00 €
Subventions	2 107 569,52 €
Etat Allocations compensatrices	1 979 941,74 €
Recettes diverses	217 720,07 €
RECETTES REELLES	26 141 030,16 €
RECETTES ORDRE	78 345,13 €
Excédent N- 1 reporté	5 015 471,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 234 846,29 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

	2023
Emprunt sollicité durant l'exercice	0 €
Encours de dette au 31 Décembre	11 105 111,54 €
Capacité de désendettement en année	6,24

Informations financières - Ratios	CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	605,77 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	650,48 €
Dépenses d'équipement brut / population	70,55 €
Encours de dette au 31 Décembre / population	276,34 €
DGF / population	31,93 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,72 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,49 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,85 %
Encours de la dette au 31 Décembre / recettes réelles de fonctionnement	42,51 %

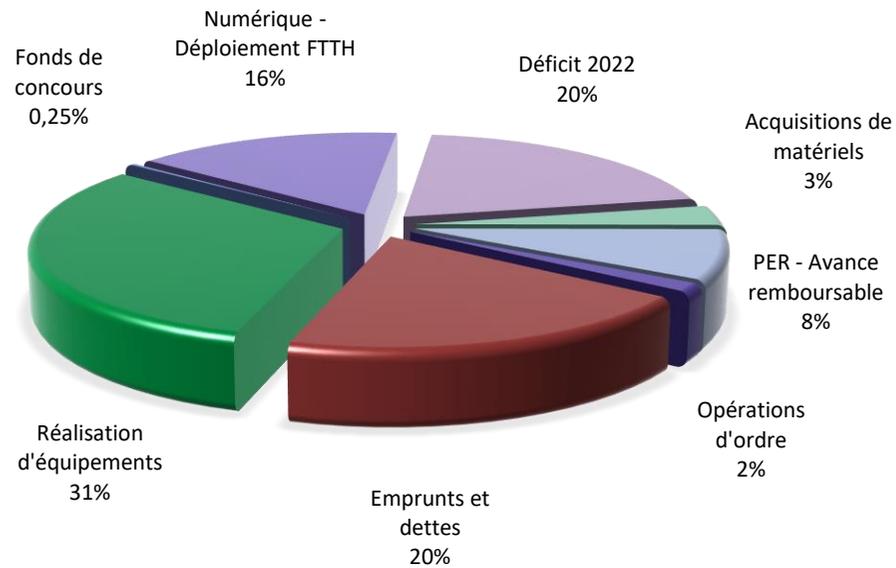
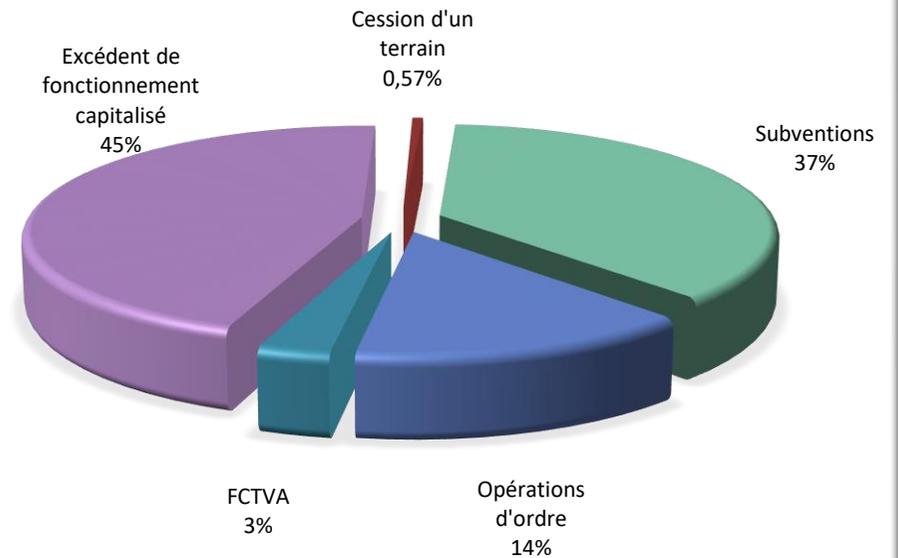
Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

2. Section d'Investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023**

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

Dépenses d'Investissement : 5 119 613,13 € & RAR : 505 336,69 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20, 21 et 23 : 1 414 047,12 € & RAR : 505 336,69 €
 - Les principales opérations de l'année 2023 :
 - Centre Aquatique – Création d'une pataugeoire ;
 - Site Prugnat – Changement du système de chauffage et installation d'une ombrière ;
 - Plateau d'évolution – Réhabilitation de l'équipement ;
 - Réseau COMETE – Installation de 2 abris bus ;
 - Programmes récurrents : aménagement et remise en état de bâtiments, renouvellement des équipements ;
 - Restes à réaliser 2023 – Opérations engagées non mandatées afin d'être pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif ;

- Subventions d'Equipement versées – Chapitre 204 : 915 732,00 €
 - Déploiement du réseau de communication électronique à très haut débit FTTH par Seine et Marne Numérique ;
 - Fonds de concours attribué aux communes de MSL ;

- Emprunts – Chapitre 16 : 1 125 521,88 €
 - Remboursement de la dette en capital ;

- Autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 462 200,00 €
 - Versement d'une avance remboursable au budget annexe PER pour l'acquisition de terrains pour la tranche 4 ;

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 78 345,13 €
 - Neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique pour la montée en débit et le déploiement FTTH ;

- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 1 123 767 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement
 - Déficit de l'exercice 2022 ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

Recettes d'Investissement : 2 596 194,30 € & RAR 2023 : 333 219,90 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent en plusieurs catégories :

- Dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 1 406 531,35 €
 - Récupération du FCTVA sur le période du 1^{er} Novembre 2022 au 31 Octobre 2023 : 90 060,73 € ;
 - Prise en charge du déficit 2022 déduction faite de l'excédent des restes à réaliser 2022 : 1 316 470,62 € ;

- Subventions – Chapitre 13 : 748 572,53 € & RAR : 333 219,90 €
 - Participations financières de différents partenaires : Etat, Région IDF, Département 77, CNDS et CAF ;
 - Restes à réaliser 2023 – Subventions notifiées non titrées dont les opérations sont en cours afin d'être pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif ;

- Emprunts – Chapitre 16 : 0,00 €
 - Les opérations votées par MSL sont autofinancées et aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2020 ;

- Immobilisations corporelles – Chapitre 21 : 411,44 €
 - Régularisation d'écritures prescrites ;

- Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 112 279,85 €
 - Transfert d'honoraires vers le compte 2031 suite à la résiliation du marché conformément à la délibération 2023.234 ;

- Dépôts et cautionnements reçus – Chapitre 165 : 1 400,00 €
 - Encaissement des cautions perçues pour la mise à disposition d'instruments pour les écoles de musique ;

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 326 999,13 €
 - Cession d'un terrain à Montigny sur Loing : 16 694 € ;
 - Dotations aux amortissements pour 310 305,13 € ;
 Ces dotations étant transférées de la section de fonctionnement, elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir une partie du remboursement de la dette en capital ;

II. BUDGET ANNEXE – OFFICE DE TOURISME

→ Résultats de l'exercice 2023

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 397 987,89 €
 - En recettes à 407 215,36 €
- ⇒ ce qui génère un excédent de 9 227,47 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 7 070,00 €
 - En recettes à 1 261,50 €
- ⇒ ce qui génère un déficit de 5 808,50 €

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, l'activité de l'Office de Tourisme a été extraite du Budget Principal pour prendre la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un Service Public Administratif.

Le Conseil Communautaire du 29 Juin 2015 a instauré une Taxe de Séjour au réel depuis le 1^{er} Janvier 2016.

III. BUDGET ANNEXE – HOTELS ENTREPRISES

→ Résultats de l'exercice 2023

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 96 238,79 €
 - En recettes à 321 055,63 €
- ⇒ ce qui génère un excédent de 224 816,84 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 157 362,40 €
 - En recettes à 115 673,06 €
- ⇒ ce qui génère un déficit de 41 689,34 €

Ce budget retrace les opérations de gestion de l'hôtel d'entreprises situés sur le Pôle Economique des Renardières à Ecuelles
Les loyers et charges permettent de rembourser l'annuité de la dette.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des bâtiments et des subventions.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

IV. BUDGET ANNEXE – POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES

→ Résultats de l'exercice 2023

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 219 963,49 €
 - En recettes à 229 250,82 €
- ⇒ ce qui génère un excédent de 9 287,33 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 572 367,61 €
 - En recettes à 666 488,02 €
- ⇒ ce qui génère un excédent de 94 120,41 €

Ce budget retrace l'ensemble des opérations d'aménagement réalisées sur le PER à Ecuelles et se décline en plusieurs tranches.

V. BUDGET ANNEXE – ANCIEN SITE ABB

→ Résultats de l'exercice 2023

La section de fonctionnement s'élève :

- En dépenses à 0,00 €
 - En recettes à 9 092,83 €
- ⇒ ce qui génère un excédent de 9 092,83 €

La section d'investissement s'élève :

- En dépenses à 0,00 €
 - En recettes à 6 546,28 €
- ⇒ ce qui génère un excédent de 6 546,28 €

Le Conseil Communautaire du 11 Avril 2023 a validé la dissolution de ce budget annexe pour l'intégrer au sein du budget principal de la CCMSL au 1^{er} Janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CONSOLIDE – BUDGETS PRINCIPAL et ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202454-BF

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Crédits de Fonctionnement exécutés au titre de l'exercice		25 385 466,19 €	26 985 142,91 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	5 216 318,02 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 385 466,19 €	32 201 460,93 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Crédits d'Investissement exécutés au titre de l'exercice		4 651 192,01 €	3 360 063,46 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice	505 336,69 €	333 219,90 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	1 205 221,13 €	26 099,70 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 361 749,83 €	3 719 383,06 €
TOTAL DU COMPTE ADMINISTRATIF		31 747 216,02 €	35 920 843,99 €